



Signataires : Souheil Sayegh, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Anne Carron

Date de dépôt : 2 juin 2025

Proposition de motion **pour des seniors encore plus mobiles à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'offre de rabais de 50% du prix de l'abonnement annuel UNIRESO aux seniors, voté en 2024 par le Grand Conseil ;
- l'importance pour nos seniors de garder une mobilité autonome en lien avec leurs déplacements privés, sociaux et aussi médicaux ;
- les données sur le taux d'accidents au kilomètre parcouru publiées par l'Office fédéral de la statistique mettant en lumière la surreprésentation des aînés dans les accidents de la route (0,61 par million de kilomètres parcourus, soit deux fois plus que la classe d'âge entre 18 et 24 ans (0,31)) ;
- que la létalité lors d'un accident de la route est la plus élevée chez les personnes de plus de 64 ans ; sur 1000 accidents de la route occasionnant des blessures, 30 seniors sont tués (en moyenne) contre 7 décès chez les 25-44 ans ;
- le risque encouru en fonction de l'état de santé des aînés avec un ralentissement des réflexes, une baisse de la vision et de l'audition, de l'endurance cardio-vasculaire, ou des douleurs squelettiques ;
- la nécessité d'une sécurité routière responsable en matière de prévention des accidents de la route,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place la gratuité des Transports publics genevois aux seniors âgés de 77 ans et plus ;
- à offrir cette gratuité aux aînés de plus de 65 ans qui renoncent volontairement à leur permis de conduire ou qui se voient retirer leur permis de conduire après une visite médicale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En Suisse, les personnes âgées constituent le groupe démographique dont la croissance est la plus forte. Notre population se compose désormais d'une jeune génération peu représentée et d'un nombre toujours plus grand de personnes âgées en raison du faible taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie. Le vieillissement de la population est dorénavant une donnée structurante de notre société¹.

Aujourd'hui, 1,46 million de personnes vivant en Suisse sont âgées de plus de 65 ans. D'ici 2045, elles seront 2,7 millions. Le nombre de personnes très âgées (80 ans et plus) devrait plus que doubler sur la même période, soit plus d'un million de personnes de plus de 80 à l'horizon 2045.

Si la population suisse vieillit de plus en plus, elle reste plus longtemps en bonne santé, avec moins de limitations fonctionnelles ou de handicap pour les personnes du troisième âge (65-79 ans). En revanche, l'entrée dans le quatrième âge s'accompagne d'une augmentation des problèmes de santé et d'un besoin relativement important de soins et d'aide au quotidien. Cette dégradation physique liée au vieillissement est également couplée à une dégradation des capacités cognitives et à l'apparition plus fréquente de maladies psychiques comme la dépression, les troubles anxieux, le délire, les phénomènes d'addiction et les troubles du sommeil.

Le vieillissement de la population genevoise est ainsi une réalité démographique à laquelle notre canton doit se préparer activement en adaptant nos politiques publiques pour préserver l'autonomie, la sécurité et la qualité de vie de nos aînés.

Parmi ces défis majeurs figure la question de la mobilité. Avec l'âge, les capacités physiques diminuent, la vision et l'audition se dégradent, les réflexes ralentissent, l'endurance faiblit. Ces transformations augmentent le risque d'accidents de la route, tant pour les seniors que pour les autres usagers. Les données publiées par le Bureau de prévention des accidents (BPA)² sont sans équivoques : les personnes âgées de plus de 65 ans présentent un taux d'accidents graves ou mortels deux fois supérieur à celui

¹ PROMOTION SANTÉ SUISSE, Rapport 10 « Promotion de la santé pour et avec les personnes âgées », Berne, novembre 2022.

² Uhr A, Ewert U, Scaramuzza G, Cavegn M, Niemann S, Achermann Stürmer Y. Sicherheit älterer Verkehrsteilnehmer. Bern : bfu – Beratungsstelle für Unfallverhütung ; 2016. bfu-Sicherheitsdossier Nr. 14, p. 25 ss.

des 18-24 ans, avec une létalité bien plus élevée. En moyenne, 30 seniors décèdent pour 1000 accidents entraînant des lésions corporelles contre 7 décès pour les 25-44 ans. Ces chiffres préoccupants appellent une réponse concrète et responsable.

En 2024, notre Grand Conseil a voté une réduction de 50% du prix des abonnements annuels UNIRESO pour les bénéficiaires AVS/AI. Cette mesure importante en faveur du transfert modal et du pouvoir d'achat de nos seniors doit désormais s'inscrire dans une stratégie plus ambitieuse de sécurité routière.

Il est ainsi proposé d'offrir la gratuité des transports publics aux personnes âgées de 77 ans et plus, âge correspondant à la seconde visite médicale obligatoire pour le renouvellement du permis de conduire.

De plus, cette gratuité serait étendue aux personnes âgées de plus de 65 ans qui renoncent, de manière volontaire, à leur permis de conduire ou à qui celui-ci est retiré pour des raisons médicales.

Faciliter l'accès aux transports publics, c'est aussi renforcer le lien social et prévenir l'isolement des seniors. Le manque de mobilité est souvent un facteur aggravant de la solitude, de la dépression et des troubles cognitifs. A l'inverse, l'accès à une mobilité plus sûre et active est un levier puissant pour conserver une bonne santé physique et mentale, limiter la sédentarité et prévenir les hospitalisations.

L'extension de la gratuité des transports publics à ce public cible très particulier n'est pas qu'un geste symbolique, mais bien un investissement dans la prévention, l'inclusion et la solidarité intergénérationnelle.

A l'heure où nous devons conjuguer responsabilité sociale, sécurité publique et durabilité environnementale, cette motion s'inscrit pleinement dans les objectifs qui ont toujours été ceux de notre politique de mobilité : encourager les divers modes de transport, participer à la transition écologique, mais surtout être en adéquation avec les défis du vieillissement de notre population.

Offrir aux seniors une mobilité gratuite et adaptée, c'est leur rendre une part de liberté, d'autonomie et de sécurité à laquelle ils aspirent légitimement. Reconnaissons leur contribution à notre société et garantissons aux seniors une place active dans celle de demain.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.